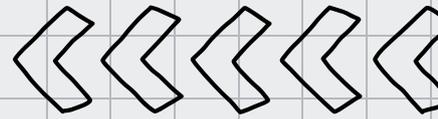


# COLLEGE SAINT JOSEPH



## Classes de 6°

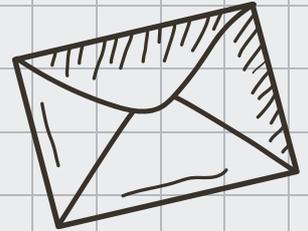
- Lundi 01/09 : 9h-11h : visite du collège (apporter une trousse complète)
- Lundi 01/09 : 13H30-16H00 : temps fort de rentrée
- Mardi 02/09 : 9h-11h



## Classes de 5°

- Lundi 01/09 : 13H30-16H00 : temps fort de rentrée
- Mardi 02/09 9h-11h

## Déroulement de rentrée 2025-2026



## Classes de 4°

- Lundi 01/09 : 13H30-16H00 : temps fort de rentrée
- Mardi 02/09 : 10h-12h



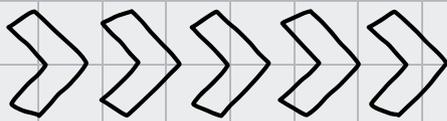
## Classes de 3°

- Lundi 01/09 : 13H30-16H00 : temps fort de rentrée
- Mardi 02/09 : 13h30-15h30



**Mercredi 03 septembre début des cours selon les emplois du temps.**





## Réunion de rentrée

### Classes de 6° :

jeudi 04/09 à 17h30

### Classes de 5° :

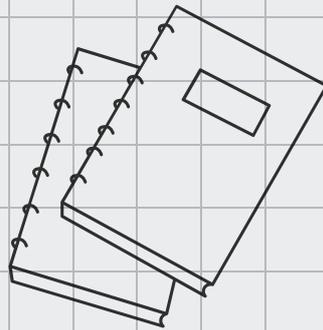
vendredi 05/09 à 17h30

### Classes de 4° :

lundi 08/09 à 17h30

### Classes de 3° :

mardi 09/09 à 17h30



## Cantine

**La cantine débutera le 4 septembre**

Si vous désirez que votre enfant déjeune au collège au mois de septembre, il faudra venir réserver et régler la cantine à la comptabilité à partir du 20/08, le matin de 08h00 à 11h30, sauf les 26 et 27/08. Mêmes jours et horaires pour le secrétariat.

**Important !**



## Rappel

Interdiction portable : Nous vous rappelons que les **téléphones portables sont INTERDITS** au sein de l'établissement.

Paiement : nous n'acceptons pas les paiements par chèque.

Moyens de paiement :

- Par carte bleue sur site sécurisé
- Par virement (vous pourrez obtenir un RIB à la comptabilité afin d'effectuer les démarches auprès de votre banque)

N'oubliez pas de bien préciser à quoi correspond la somme versée, le nom du ou des enfants concernés ainsi que la classe.

- En espèces à la comptabilité.

Ne pas donner d'espèces aux personnels, aux professeurs ni à la vie scolaire.

## Bourse

Un dossier de demande de bourse sera remis à votre enfant dès la rentrée, il faudra le ramener au secrétariat au plus tôt (ATTENTION : de nombreuses familles se sont vues refuser la bourse pour retard).

Pour faire une demande de bourse, assurez vous dès maintenant d'être en possession de :

- votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- une attestation CAF en cas de nom différent de l'enfant.
- une copie du jugement de divorce si c'est le cas

**Nous vous souhaitons de très bonnes et sereines vacances d'été.**

Le Chef d'établissement  
Laura MEKAELIAN